M. le Maire et M. Michel DAMBOISE
Commissaire-Enquêteur Cap Blanc-Nez
Mairie de et à F-62231 SANGATTE
Le décembre 2005

Concerne : interdiction de pratiquer le modélisme sur le site du Cap Blanc-Nez – notre mécontentement.

Monsieur Damboise, Monsieur le Maire,

Nous avons été très surpris d'apprendre que, dans le cadre du projet de réhabilitation du site du Cap Blanc-Nez, « la pratique de l'aéromodélisme qui se déroule au niveau de la Dover Patrol et de la Mottelette ne sera plus envisageable. Ces secteurs feront en effet l'objet d'opérations de restauration ».

Comme vous le savez notre hobby consiste à faire voler, de façon silencieuse, des planeurs radiocommandés. En fonction des vents dominant d'ouest, sud-ouest, nous lançons nos modèles le plus souvent du haut de la Dover Patrol, sur la pente située au pied de l'obélisque, pour nous tenir ensuite en général dans un trou d'obus situé un peu plus bas afin d'être à l'abri du vent froid. Mais ceci bien sûr varie en fonction de la direction du vent. Quoiqu'il en soit, que ce soit sur ce site ou ailleurs, la pratique de notre hobby est reconnue:

- non polluante (pas de moteur à essence),
- non dérangeante pour la faune locale (modèles absolument silencieux),
- non dérangeante pour la flore : nous devons nous déplacer uniquement pour récupérer nos modèles à l'atterrissage et en général ceux-ci se situent sur la zone herbeuse en contrebas. C'est donc uniquement une personne à la fois (et non un groupe) qui quitte la zone de pilotage. Ce n'est donc pas nous qui « traçons » de nouveaux sentiers.
- Mais constitue un « plus » pour le tourisme local, en effet :
  - combien de visiteurs ne s'arrètent-ils pas actuellement pour admirer le vol de nos modèles ? Combien de jeunes n'ont-ils pas découvert l'aéromodélisme à cet endroit ?
  - la télévision régionale FR3 lui consacre d'ailleurs régulièrement des reportages.
  - combien de modélistes et leur famille ne font-ils pas le déplacement, souvent lointain, pour voler sur ce site de vol de pente très connu dans toute la France et à l'étranger ? En effet, outre les modélistes Français, de nombreux Belges, Allemands, Hollandais, Anglais, ... viennent y passer leurs vacances, un week-end, ou une journée, en utilisant les nombreux hébergements et restaurants de la région.
  - de nombreux sites internet de modélisme vantent d'ailleurs les qualités de ce site.

La suppression qui nous paraît non justifiée de cette activité non dérangeante nous enlèverait à coup sûr la raison de nos voyages réguliers dans votre belle région. Nous n'y sommes peut-être pas résident, mais nous en sommes des ambassadeurs convaincants auprès de notre entourage . En outre nous ne comprendrions pas pourquoi d'autres activités, elles beaucoup plus dérangeantes (randonnées, <u>chasse</u>!, ...) seraient, elles, autorisées ! Il serait également incompréhensible que nous soyons assimilés à des activités telles que le 4 x 4, moto-cross, VTT, ... Encore que pour les VTT « *la possibilité d'un itinéraire VTT est à étudier* ». Alors pourquoi pas notre activité ? Vous devez savoir en effet qu'il n'y pas de site alternatif dans la région puisque la pente doit se trouver face au vent et disposer d'une zone d'atterrissage de préférence derrière la pente.

Nos sommes persuadés que vous examinerez avec bienveillance notre demande de maintien de notre activité modéliste et vous présentons Monsieur le Commissaire-Enquêteur, Monsieur le Maire l'expression de notre considération distinguée.